



COMMUNE D'OTTMARSHEIM

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du 28 janvier 2025

Nombre de conseillers élus : 19

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BEHE, Maire

Conseillers en fonction : 19

Sont présents à la séance :

Conseillers présents : 18

Les Adjointes au Maire :

Frédéric EHRET, 1^{er} adjoint, Rachel MEYER-ROCHE, 2^{ème} adjointe, Jeannot KIHLI, 3^{ème} adjoint, Francesca MUFF BICHON, 4^{ème} adjoint, Olivier FALLECKER, 5^{ème} Adjoint

Les Conseillers municipaux délégués :

Sylvie RUIS

Les conseillers municipaux :

Daniel FERRAGU, Véronique BERNOLIN, Ingrid NAVILIAT, Sébastien MARRON, Julie DUBOIS, Raymond PILOT, Marie-Christine DOJAT, Alain WADEL, Mario MULLER, Alexandre SCHLOSSER, Yves SCHMITT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Les absents excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales :

Catherine BOURI a donné procuration à Mario MULLER

Les absents non excusés sans pouvoir :

NEANT

Les absents excusés sans pouvoir :

NEANT

Assistent en outre à la séance :

Alexandre CRUSSON, D.G.S.,
Francine STIEGLER, Rédacteur.

Délibération n° 7 : Approbation de la révision des tarifs des concessions funéraires du cimetière communal

Madame Francesca MUFF BICHON, Adjointe au Maire, présente le point N° 7

EXPOSE DES MOTIFS

VU la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la Législation Funéraire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-13 à L.2223-18 et R.2223-10 à R.2223-23 ;

Considérant que la dernière délibération fixant les tarifs des concessions du cimetière remonte à 2011, soit à plus de 13 ans ;

Compte tenu des nouvelles réglementations environnementales et du coût croissant d'entretien des cimetières, il convient de revoir le prix des concessions ;

Considérant que la commune reverse 1/3 du règlement des concessions au CCAS ;

Considérant qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs du cimetière de la commune ;

Considérant la grille des tarifs 2011 et la proposition des nouveaux tarifs ci-dessous :

TARIFS 2011 :

Désignation	DUREE : 15 ans	DUREE : 30 ans
TOMBE SIMPLE (2 places)	47.00 euros	88.00 euros
TOMBE DOUBLE (4 places)	94.00 euros	176.00 euros
COLUMBARIUM (2 urnes)	164.00 euros	328.00 euros
TOMBE CINERAIRE	23.00 euros	47.00 euros

NOUVEAUX TARIFS :

Désignation	DUREE : 15 ans	DUREE : 30 ans
TOMBE SIMPLE (2 places)	150.00 euros	300.00 euros
TOMBE DOUBLE (4 places)	300.00 euros	600.00 euros
COLUMBARIUM (2 urnes)	240.00 euros	480.00 euros
TOMBE CINERAIRE	100.00 euros	200.00 euros

Aucune question n'étant formulée, le Conseil Municipal passe au vote.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des concessions funéraires du cimetière communal.
- **DIT** que la commune reversera 1/3 du règlement des concessions au CCAS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente proposition.

Vu la publication le 29 janvier 2025

Ottmarsheim, le 29 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Francine STIEGLER

POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Maire

Jean-Marie BEHE

